



Saisie d'une action ou d'un projet du Mois sans Tabac

GUIDE D'UTILISATION

https://www.oscarsante.org/moisanstabac/soumettre_action

L'accès à la saisie des projets et des actions se fait à partir de la page **Soumettre une action** d'OSCARS.

A partir de cette page, vous pouvez accéder à un formulaire de saisie d'une Action.

Vous avez également la possibilité d'accéder à un formulaire de saisie d'un projet si nécessaire.

Vous pouvez aussi consulter un guide un guide de saisie pour chaque formulaire et une aide à la saisie dans demarches-simplifiées.

MOIS SANS TABAC OSCARS

Accueil / National / Soumettre une action

Soumettre une action

Vous avez mis en œuvre des projets et actions dans le cadre du Mois sans Tabac 2022 ?
Nous vous remercions de renseigner les formulaires ci-après afin de contribuer à l'évaluation de cette campagne.
La saisie s'effectue dans le site demarches-simplifiees.fr. Les liens ci-dessous vous orientent vers les formulaires de saisie.

⚠ Si votre projet / action est financé par l'Assurance Maladie, renseignez les fiches qui figurent plus bas.

[Saisir une action](#)

Une action est définie par un lieu et un public. Si l'un ou l'autre diffère, les actions sont considérées comme différentes.


[Voir la fiche de saisie](#)

[Saisir un projet](#)

Projet : cadre général dans lequel s'inscrivent les actions réalisées. Certaines actions peuvent être rattachées à un projet. D'autres peuvent être indépendantes.

[Voir la fiche de saisie](#)

[Aide à la saisie dans demarches-simplifiées.fr](#)

 **l'Assurance Maladie**

Pour les promoteurs ayant réalisé des projets et des actions dans le cadre de l'appel à projet de l'Assurance maladie (régime général) :

[Saisir un projet](#)

[Saisir une action](#)

[Voir la fiche de saisie](#)

[Aide à la saisie dans demarches-simplifiées.fr](#)

✉ Pour toute question, adressez-vous à la structure ambassadrice de Mois sans Tabac de votre région. Les coordonnées sont indiquées sur la page d'accueil du module Mois sans Tabac de votre région. Vous pouvez aussi vous adresser à oscars@crs-paca.org

Saisie dans démarches- simplifiees.fr

Gestionnaire de formulaires utilisé par les administrations françaises



- Possibilité d'enregistrer les formulaires en mode brouillon
- Possibilité de modifier les formulaires
- Possibilité de dupliquer un formulaire
- Possibilité d'imprimer et télécharger les formulaires
- Possibilité d'inviter une personne à consulter et modifier le formulaire en cours de saisie

Créez un compte sur
démarches-simplifiees.fr
ou connectez-vous avec
celui que vous utilisez déjà

<https://www.demarches-simplifiees.fr/>



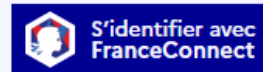
Mois sans tabac 2023 : saisie d'une action

🕒 Temps de remplissage estimé : 7 mn

Commencer la démarche

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

ou

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

[J'ai déjà un compte](#)

Quel est l'objet de la démarche ?

Recueil des actions réalisées dans le cadre de la campagne Mois sans Tabac pour l'année 2023.

Quelle est la durée de remplissage de la démarche ?

[Télécharger le guide de la démarche](#)

PDF - 200 ko

Vous accédez à une page pour commencer la saisie du formulaire.



Mois sans tabac 2023 : saisie d'une action

 Temps de remplissage estimé : 7 mn

[Commencer la démarche](#)

Quel est l'objet de la démarche ? 

Recueil des actions réalisées dans le cadre de la campagne Mois sans Tabac pour l'année 2023.

Quelle est la durée de remplissage de la démarche ? 

[Télécharger le guide de la démarche](#) 

PDF – 200 ko



Mois sans tabac 2023 : saisie d'une action

 Temps de remplissage estimé : 7 mn

Identité du demandeur

Civilité *

Madame

Monsieur

Prénom *

Nom *

[Continuer](#)

Le premier écran vous demande votre identité.

Ces informations servent à la gestion de votre dossier dans démarches-simplifiees.fr.

Elles ne seront pas visibles dans OSCARS.

Puis vous accédez au formulaire à renseigner.



Un guide d'aide à la saisie est accessible dans le formulaire

La première question permet de vérifier que vous êtes dans le bon formulaire de saisie.

Votre action est-elle financée par l'Assurance maladie dans le cadre de son appel à projet 2022 ? *

Oui Non

Si c'est le cas, la liste des champs à renseigner s'affichera après avoir répondu NON.

Titre *

Intitulé de l'action.

Ex. : Action de soutien au sevrage tabagique et à l'abstinence pour des femmes enceintes

Pas de ponctuation, chiffre, guillemet ou caractère spécial en début, pas de point à la fin.

Action reconduite

Cochez cette case si cette action a déjà eu lieu l'année ou les années précédentes.



Sinon vous serez dirigé vers un autre formulaire.

Lorsque vous remplissez un formulaire sur demarches-simplifiees.fr, les informations saisies sont **enregistrées automatiquement et vous recevez par mail un numéro de dossier**.






Si vous voulez terminer de remplir le formulaire plus tard, **il vous suffit de fermer la page du formulaire**. Quand vous retournez sur demarches-simplifiees.fr, vous pouvez reprendre votre formulaire là où vous l'avez laissé.

Le statut du dossier est « Brouillon ».

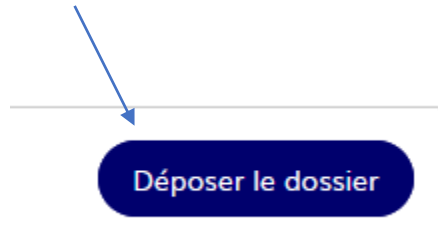
N° dossier	Démarche	Demandeur	Statut	Mis à jour	Actions
 6713275	démarche en test Mois sans tabac : saisie d'un projet	Chiffon Yan	brouillon	mardi 09 novembre 2021 15h33	Actions ▾

Au stade Brouillon, en cliquant sur le bouton « Action », vous pouvez modifier le dossier, le transférer par mail au destinataire de votre choix, commencer un autre dossier, **le dupliquer** ou le supprimer.

brouillon	mercredi 30 novembre 2021 15h33	Actions ▾
-----------	---------------------------------	-----------

-  Modifier le brouillon
-  Transférer le dossier
-  Commencer un autre dossier vide
-  Dupliquer ce dossier
-  Supprimer le dossier

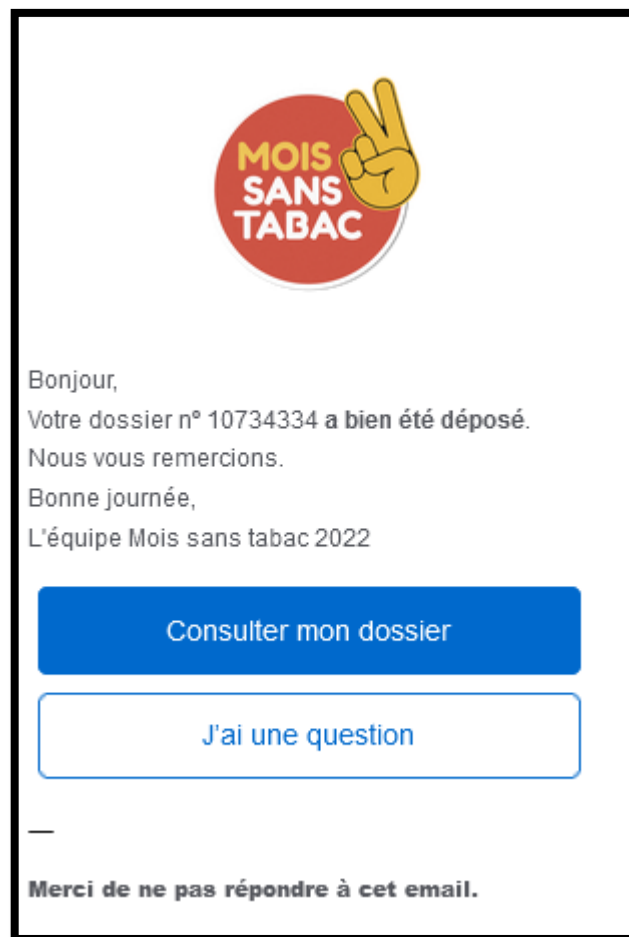
Une fois le formulaire terminé, cliquez sur « Déposer le dossier » en bas de la page.



Votre dossier est alors « accepté ». Vous ne pouvez plus le modifier.

N° dossier	Démarche	Demandeur	Statut	Mis à jour	Actions
 6794177	démarche en test #Mois sans tabac : saisie d'une action	Chiffon Tata		mercredi 17 novembre 2021 15h21	Actions ▾

Vous recevez un mail automatique de démarches-simplifiées qui confirme le dépôt de votre dossier.



C'est à partir de cette étape que le dossier s'exporte vers  **SCARS**

L'ambassadeur ou l'ambassadrice Mois sans Tabac de votre région le complétera, le validera et le rendra visible sur OSCARS.

<https://www.oscarsante.org/>

Aide

Tutoriel démarches-simplifiées : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>

Fiche de saisie d'une action :

https://oscarsante.arkotheque.fr/pdfs/mois_sans_tabac/guide_saisie_action.pdf

Fiche de saisie d'un projet :

https://oscarsante.arkotheque.fr/pdfs/mois_sans_tabac/guide_saisie_projet.pdf